

 Antwerpen-Limburg      tél : 03 221 86 11 Brabant      tél : 02 674 57 11 Oost & West -Vlaanderen      tél : 09 244 77 11 Wallonie      tél : 081 432 611**PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION****Responsable des travaux :****Installation :****Propriétaire / gestionnaire :**Nom, Prénom : .....  
N° carte d'identité : .....  
N°TVA : BE .....Nom, Prénom : .....  
Adresse : 285 RUE DE BEAUMONT  
CP + Commune : 6030 MARCHEMONT AU PORT  
Tél : .....**Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)**

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270	<input checked="" type="checkbox"/> mise en usage	<input checked="" type="checkbox"/> modification	<input type="checkbox"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input checked="" type="checkbox"/> Art 271bis	<input type="checkbox"/> Unité d'habitation
	<input type="checkbox"/> mobile	<input type="checkbox"/> temporaire		<input type="checkbox"/> Art 87	<input type="checkbox"/> Art 278	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> périodique	<input checked="" type="checkbox"/> contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> VINCOTTE	<input type="checkbox"/> Art 88	<input type="checkbox"/> Art .....	<input checked="" type="checkbox"/> Parties communes
<input type="checkbox"/> Art 276 : renforcement	<input type="checkbox"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="checkbox"/> Art .....	<input type="checkbox"/> Art .....	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail

**Données générales de l'installation électrique :**

Données distributeur	EAN ..... Compt. kWh n° : 7417387 Index jour : 70302 nuit 83800	<input type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
	Protection branchement (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O .....	<input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit : n° : ..... Index nuit : .....	
Données installation	Conçue pour U <sub>N</sub> : 230 V O 3x230 V O 3N400 V O .....	Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O .....	<input type="checkbox"/> boucle de terre 20 barres / piquets	<input type="checkbox"/> O .....
Description installation <input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Câble d'alimentation tableau principal : 4 x 100 mm <sup>2</sup> - Type : .....		
	Dispositif diff. gén. : 40 A / 200 mA	Nombre de tableaux : 1+1	Nombre de circuits terminaux : 2

**Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :**

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> D/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : 10 Ω	<input checked="" type="checkbox"/> Isolation général : 10 MΩ	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input type="checkbox"/> était plombé	<input type="checkbox"/> a été plombé	<input type="checkbox"/> n'a pas été plombé	<input type="checkbox"/> ne peut pas être plombé				

**Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)**

Infractions Nouvelle installation <input type="checkbox"/> Néant	LENEE DE REMARQUES DU RAPPORT BELOZ 10/20172		
Infractions Installation existante <input type="checkbox"/> Néant			
Remarques <input type="checkbox"/> Néant			

**Conclusion(s) :**

La nouvelle installation est conforme      n'est pas conforme au RGIE.  
 L'installation existante est conforme      n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

16/3/18 (\*)  
 par le même organisme de contrôle.**Agent visiteur :**

Nom : 16/3/18

Agent n°: 1753 Date: 16/3/18

Pour le Directeur Général : Signature

**Annexe(s) :** Schéma(s) de position : 161  Schéma(s) unifilaire(s) : 2

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.  
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.  
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.  
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.  
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.  
(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.